

froment : ceux qui sont bien montés en chevaux donnent quatre façons : la portion de leurs terres qui reçoit plus difficilement le degré d'atténuation nécessaire ; on peut estimer ces terres à douze ou quinze arpens : 3<sup>e</sup> il donne deux labours aux terres qu'il destine à porter de l'orge, des pois, &c. et un labour à celles qui doivent produire de l'avoine : d'autres en donnent deux ; et comme dans ce compte il y a des terres labourées deux fois ; on peut les estimer au tiers de la sole qui est 34 arpens.

Selon les principes de cette sorte de culture, le même laboureur qui a une pareille ferme, doit destiner cent cinquante arpens de ses meilleures terres à êtreensemencés en froment : et leur donner cinq labours.

Labours des Jardins. On les fait ordinairement à la bêche et à la houe : le premier labour consiste dans le défrichement du jardin ; on le fait dans un tems sec pour les terres humides ou fortes, il doit être profond, et donné dans un tems humide pour les terres légères et pierreuses.

On donne quatre et même jusqu'à cinq et six labours par an aux arbres fruitiers ; au printemps, et à la Saint Jean, à la fin d'Aout et avant l'hiver, mais on ne doit jamais les labourer quand ils sont en fleur. On doit labourer souvent les plantes potagères ; ce labour doit être fait à la bêche lorsqu'on veut planter ou semer ; on en doit faire de profonds au milieu des carrés, et de légers parmi les menus légumes. On sersuit, ou on bêche les plantes, qui sont près les unes des autres : on divise pour cela les carrés dans leur largeur en diverses planches de quatre à cinq pieds, séparées par des petits sentiers.

---

**JUSTIFICATION** *qui porte sa PREUVE.*  
 VOUS décriez mes Vers, cela n'est pas loyal,  
 Disoit à son ami le Poëte Sylvandre :  
 Moi ? dit l'autre ; comment en dirois-je du mal ?  
 Je n'ai jamais pu les entendre.